



Vélorution 2022 à La Ciotat Communiqué de Presse

ALTERNATIBA



La Ciotat

Les Ciotadens se mobilisent pour une ville plus cyclable

LA CIOTAT Samedi 5 mars - À l'appel du collectif Alternatiba et de l'association Utop Vélo, 160 citoyens ont participé à une Vélorution à La Ciotat pour revendiquer dans une ambiance festive et familiale des aménagements urbains plus adaptés, plus sûrs, plus nombreux... pour faire de La Ciotat une ville cyclable.



Une forte mobilisation des Ciotadens

Petits et grands, cyclistes aguerris ou non... Ce sont 160 Ciotadens, pour certains déguisés, qui ont paradé joyeusement dans la ville pendant 1h30 pour **demander à leurs élus locaux d'accélérer le développement des mobilités actives, et notamment du vélo**, afin de créer des espaces de vie conviviaux, sûrs et participer à endiguer la crise climatique.

Faire de La Ciotat une ville cyclable

Aujourd'hui La Ciotat n'est pas une ville cyclable ! Ce qui a été confirmé récemment par le [dernier Baromètre des villes cyclables](#), puisque la ville vient à nouveau d'être classée F, à savoir « défavorable » aux déplacements à vélo.

La commune avait obtenu la même note en 2019 et les organisateurs ne constatent effectivement aucune avancée concrète sur le terrain, malgré leurs alertes répétées et une précédente Vélorution qui avait réuni 130 participants l'année dernière.

Pourquoi la Ciotat n'est pas une ville cyclable ? Voici quelques éléments de réponse :

- Les double-sens cyclables ne sont pas signalés sur la plupart des voies limitées à 30km/h, alors que c'est la règle aujourd'hui (article R412-28-1 du Code de la route) ;
- Les bandes cyclables existantes (« trottoirs partagés ») sont inadaptées : elles mettent les cyclistes en infraction puisqu'ils ont interdiction de circuler sur les trottoirs (article R412-7 du Code de la route). Qui plus est, cela est source des conflits avec les piétons ;
- Plusieurs axes de circulation ont fait l'objet de réfection de voirie sans création d'aménagement cyclable, or c'est une obligation légale (article L228-2 du Code de l'environnement) ;
- La voie verte (« voie douce ») reste peu ou pas praticables du fait de « sas vélo » qui sont pas conformes aux [recommandations techniques actuelles](#) ;
- La départementale entre La Ciotat et Saint Cyr ne dispose pas d'aménagements cyclables et piétons, alors qu'elle est très fréquentée et accidentogène ;
- Les itinéraires « vélotaf » vers les zones d'activités Athélia sont encore inexistantes...

L'essentiel des demandes concernent une **mise en conformité avec la réglementation**, avec les recommandations techniques officielles et plus largement avec les orientations affichées au niveau national en ce qui concerne l'augmentation de la part des déplacements vélo.

Des attentes fortes à l'égard du futur Plan Local de Mobilité

Une réunion de concertation doit se tenir le 1^{er} avril dans le cadre de la déclinaison du Plan de Déplacements Urbains métropolitain sur le secteur de La Ciotat. Les organisateurs ont ainsi voulu faire entendre une fois de plus la voix des usagers du vélo **pour que les collectivités agissent et lui donne une vraie place pour faire de La Ciotat une ville où il fait bon vivre !**

Contacts presse

Aurélien Breuil, 06 83 45 62 97, contact@utopvelo.fr